



**Présents** : Mmes Ouhssakou Saba, Piveteau Cindy, Salzat Vanessa, Mrs Lucas Serge, Simon Fabrice (validation électronique)

Les décisions des commissions sont susceptibles d'appel devant le comité d'appel du district dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée. Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision concernant les rencontres de Coupes et pour les 4 dernières rencontres de championnats départementaux (art 19 du Règlement Sportif du District). Pour les championnats se déroulant sous forme de brassage, le délai est ramené à 2 jours francs concernant les 2 dernières rencontres. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

La commission rappelle que la fourniture d'une tablette et l'utilisation de la FMI est une obligation pour les compétitions U13, U15, U17, U19, Seniors, U13F, U15F, U17F, U18F, Seniors F, Futsal, Foot Détente, Foot Entreprise. Le motif d'impossibilité d'utilisation de la FMI sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. En cas d'impossibilité le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution qui sera retournée à [competitions@gironde.fff.fr](mailto:competitions@gironde.fff.fr) sous 48h accompagnée du formulaire « constat d'échec » relatant le motif précis de non-utilisation. (Art.17 des Règlements Sportif du District).

## CATEGORIE U13F à 8

### Demandes de modifications

(L'article 6 du règlement sportif prévoit d'en faire la demande 10 jours avant la rencontre)

- 29407468 Poule C La Bastidienne Sc 1 / Bassens Cmo 1 du 23/11/24 reporté au 30/11/24

## CATEGORIE U15F à 8

- RAS

## CATEGORIE U15F à 11

- RAS

## CATEGORIE U14/U17F à 8

### Demandes de modifications

(L'article 6 du règlement sportif prévoit d'en faire la demande 10 jours avant la rencontre)

- 29407022 Poule D Mascaret Fc 1 / Sallois Ca 2 du 17/11/24 reporté au 30/11/24

### Décisions administratives

Date	Poule	Match	EQUIPE	CLUB	Anomalies	*Tarifs
17/11/24	D	29407023	La Bastidienne Sc 1	500057	1 <sup>er</sup> forfait	57,50€

*\*Tarifs et Amendes 2024/2025 du district de la Gironde*



## CATEGORIE U18F à 11

### Niveau 1

#### Demands de modifications

(L'article 6 du règlement sportif prévoit d'en faire la demande 10 jours avant la rencontre)

- 29952496 Cestas Sag 1 / Stade Bordelais 1 du 15/12/24 avancé au 07/12/24

### Niveau 2

#### Demands de modifications

(L'article 6 du règlement sportif prévoit d'en faire la demande 10 jours avant la rencontre)

- 29952544 St Médard en Jalles 1 / Cenon Us 1 du 01/12/24 reporté au 08/12/24

Serge Lucas  
Animateur de la commission